

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires
– Projet de géothermie de la Maison de santé pluridisciplinaire

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

N° 2023-004

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires – Projet de géothermie de la Maison de santé pluridisciplinaire

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h45, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON

En exercice : 21
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA à Joël GIRARD
Raymond DOUARE à Eric DODET
Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF



N° 2023-004

ID : 045-214502692-20230116-2023_004-DE

FINANCES – Demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires
– Projet de géothermie de la Maison de santé pluridisciplinaire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 131 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Vu le guide du « Fonds vert » à l'intention des décideurs locaux de janvier 2023

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement

Monsieur le Maire expose le projet de géothermie de la Maison de santé pluridisciplinaire dont le coût est estimé, sur la base de devis, à 118 018€ H.T soit 141 621,60€ T.T.C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires en s'inscrivant dans l'Axe 1 de renforcement de la performance environnementale dans les territoires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de géothermie du groupe scolaire et de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 141 621,60€ T.T.C ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;


Dépenses	H.T	T.T.C	Recettes	H.T
Etude de faisabilité	3 410,00€	4 092,00€	ADEME pour la partie « Etude de faisabilité »	2 046,00€
Maitrise d'oeuvre	17 457,00€	20 948,40€	ADEME + Région COT ENR pour la partie travaux	43 718,00€
Travaux	97 151,00€	116 581,20€	FEDER	19 430,00€
			Fonds Vert	14 573,00€
			Autofinancement	38 254,95€
Total	118 018,00€	141 621,60€	Total	118 018,00€

DE SOLLICITER une subvention de 14 573,00€ H.T au titre du « Fonds vert ».

DE CHARGER Monsieur le Maire de toutes les formalités correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **18 JAN. 2023**

Le Maire, de Saint-Ay

Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **18 JAN. 2023**
Et de l'affichage le **18 JAN. 2023**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.